

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 953 303 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.11.1999 Bulletin 1999/44

(51) Int Cl.⁶: **A45D 37/00**

(21) Numéro de dépôt: **99830245.9**

(22) Date de dépôt: **27.04.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **29.04.1998 IT RM980120**

(71) Demandeur: **Micronasa di Patarchi, Alberto**
00122 Ostia Lido (RM) (IT)

(72) Inventeurs:
• **Patarchi, Alberto**
00122 Ostia-Lido (RM) (IT)
• **Patarchi, Laura**
00122 Ostia-Lido (RM) (IT)

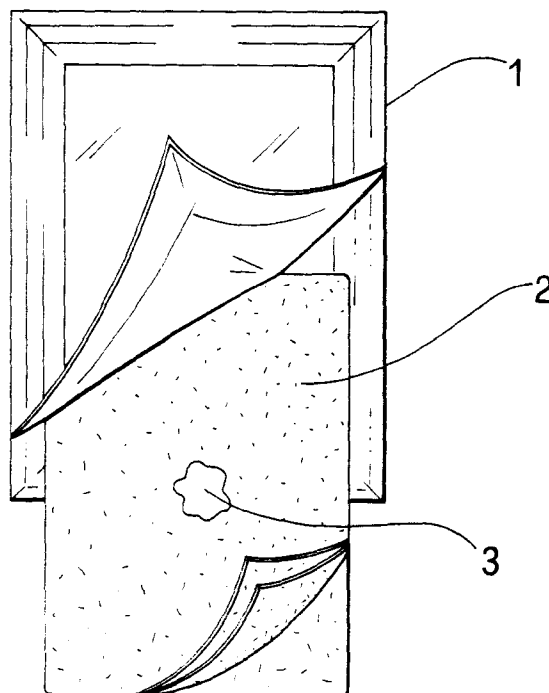
(74) Mandataire: **Sneider, Massimo**
Studio Tecnico Lenzi,
Via Lucania, 13
00187 Roma (IT)

(54) **Serviette imprégnée de solution neutre**

(57) L'objet de cette invention est une serviette (2) réalisée dans le support que l'on préfère, par exemple tissu non tissé, imprégnée d'eau distillée (3), stérile, ou de solutions physiologiques, ou de tout autre liquide apte à nettoyer ou à humecter de solutions neutres, phy-

siologiques ou additivées de quelque façon que ce soit par des arômes naturels ou des liquides que l'on peut ingérer, et confectionnée de préférence en paquets (1) à jeter après usage qui en préservent la stérilité à la teneur en humidité prévue.

FIG.2



Description

Domaine de la technique

[0001] L'objet de cette invention est une serviette confectionnée dans le support du type préféré, imprégnée d'eau distillée, stérile ou de solutions physiologiques ou autre liquide approprié à être éventuellement ingéré, confectionnée de préférence en paquets à utiliser une seule fois qui en préservent la stérilité et la teneur en humidité prévue.

Etat de la technique

[0002] On connaît depuis longtemps les serviettes imprégnées de liquides détergents en confections à jeter après usage ou en confections contenant un certain nombre de pièces.

[0003] Les serviettes connues sont en général en tissu non tissé, habituellement assez doux, imprégnées de solutions, de détergents, et elles sont particulièrement adaptées au nettoyage d'objets tels que les lunettes, par exemple, ou à la toilette des nouveaux-nés et utilisées surtout pour changer les couches.

[0004] D'autres serviettes sont connues pour faciliter le démaquillage et sont donc imprégnées de substances appropriées à cet usage.

[0005] On connaît encore les serviettes rafraîchissantes dont la fonction est de soulager, par exemple durant les journées chaudes ou dans les milieux poussiéreux.

[0006] D'autres encore sont faites par les producteurs de parfums et d'eau de cologne et sont imbibées de parfum ou d'eau de cologne.

[0007] Ou encore, on connaît les serviettes désinfectantes pour petites blessures ou écorchures.

[0008] Aucune des serviettes décrites ou connues n'est adaptée à résoudre des problèmes d'hygiène, dans les cas où le seul liquide possible à utiliser est l'eau distillée, stérilisée ou les solutions physiologiques ou neutres.

[0009] Des problèmes de ce genre peuvent naître souvent, par exemple avec des enfants en bas âge, chaque fois que l'enfant jette sa tétine par terre et que l'on n'a pas à portée de la main une bouteille d'eau minérale pour pouvoir la laver.

[0010] Quiconque a eu à faire à des enfants en bas âge est consciente de la façon dont un tout petit problème comme celui que nous venons d'exposer peut compromettre la sérénité d'une promenade.

[0011] Il est évident qu'il n'est pas possible de nettoyer la tétine d'un biberon avec une serviette détergente, imprégnée d'une solution qui ne peut pas être ingérée et qui, en outre, a une saveur désagréable; de sorte que la totalité des serviettes détergentes, rafraîchissantes, parfumées ou désinfectantes en vente sont absolument inadaptées à l'usage brièvement décrit ici.

[0012] Une autre situation dans laquelle les serviettes imprégnées actuellement disponibles dans le commer-

ce ne peuvent être utilisées est celle dans laquelle il faut débarrasser un oeil d'un corps étranger tel que, par exemple, un grain de sable, un moucheron, etc.

[0013] Et encore, un cas dans lequel les serviettes actuellement dans le commerce ne peuvent pas s'employer est celui où il faut humecter par exemple les lèvres d'un malade.

Bases de l'invention

[0014] L'objet de cette invention est une serviette confectionnée dans le support du type que l'on préfère, imprégnée d'eau distillée, stérile ou de solutions physiologiques ou autre liquide, tel qu'eau minérale, orangeade, etc., approprié aux usages mentionnés et que l'on peut ingérer, de préférence en confections à jeter après usage qui en préservent la stérilité à la teneur en humidité prévue.

Description des dessins

[0015] L'invention est illustrée, seulement à titre d'exemple non exhaustif, dans les dessins en annexe où:

La fig. 1 montre une vue de la serviette fermée dans sa confection

La fig. 2 montre une vue de la serviette partiellement extraite

Les fig. 3 et 4 montrent différents types de confections selon le liquide dont la serviette est imprégnée.

Méthode de réalisation préférée de l'invention

[0016] Selon cette invention, la serviette (2) est dans une de ses formes de réalisation imprégnée d'eau distillée (3) ou d'une solution physiologique ou neutre et ensuite placée dans une confection étanche (1) qui en conserve sans altérations les caractéristiques de stérilité et la teneur en humidité, jusqu'à l'ouverture de la confection.

[0017] La confection (1) est du type normalement en usage pour des produits semblables et porte, selon le liquide dont est imbibée la serviette, une marque impossible à confondre qui indique la destination d'usage préférée.

[0018] Ainsi, par exemple, sur la confection de la fig. 1, dans laquelle est contenue une serviette imprégnée d'eau stérilisée, ou d'une solution neutre équivalente, est imprimé le symbole d'une tétine pour enfants, ou un autre symbole semblable qui rend immédiatement évidente la destination d'usage de la serviette.

[0019] Ce symbole identifie, en pratique, une possibilité d'utilisation générale.

[0020] Comme on l'a vu précédemment, la serviette peut aussi être imprégnée de solution physiologique qui la rend particulièrement adaptée à l'usage, par exem-

ple, pour la propreté d'un oeil ou de petites blessures, écorchures et autres; donc afin de la qualifier facilement et sans erreur, sur la fonction illustrée par la figure 3 est imprimé le signe de la croix-rouge typique de ces produits.

[0021] La figure 4 présente la fonction qui contient une serviette particulièrement adaptée pour rafraîchir les lèvres, imbibée d'eau à laquelle on a ajouté, par exemple, du citron, de l'orange, etc.; afin de la rendre immédiatement reconnaissable est présentée sur la fonction l'image du fruit ou de tout autre élément servant à aromatiser la serviette, dans le cas illustré un citron.

[0022] La serviette visée par cette invention peut, on l'a vu, être imprégnée de n'importe quel liquide, et donc aussi de liquide apte à être ingéré comme, par exemple, eau minérale, orangeade, limonade, afin de pouvoir être utilisée pour désaltérer, ou de liquide composé, par exemple, d'une solution glucosée qui convient, par exemple, à des personnes souffrant de diabète, ou de liquides alcoolisés ou partiellement alcoolisés à utiliser pour de petits malaises, évanouissements et autres.

[0023] Bien évidemment, encore que la serviette visée par cette invention ait été décrite comme constituée d'une base de tissu non tissé, on peut la réaliser dans des bases différentes telles que, par exemple, du coton hydrophile, de la gaze stérile hydrophile ou tout autre matière qui a pour caractéristiques principales de retenir une bonne quantité de liquide pour la libérer au moment de l'usage, d'être douce au contact et, évidemment, de pouvoir être rendue et conservée stérile.

[0024] Ce que nous avons décrit et illustré jusqu'ici montre évidemment que la serviette visée par cette invention résout de façon certaine et sans inconvénients les problèmes brièvement décrits au début.

qui imbibe la serviette est additivé de citron ou similaire, ce qui la rend apte à rafraîchir les lèvres.

4. Serviette imprégnée de solution liquide, selon les revendications précédentes, **caractérisée** par le fait que sur la confection est imprimé un symbole qui permet de définir immédiatement la destination d'usage de la serviette.

5. Serviette imprégnée de solution liquide, selon les revendications précédentes, **caractérisée** par le fait que le symbole sur la confection est une tétine pour enfants, pour indiquer la présence à l'intérieur d'une serviette imbibée d'eau distillée ou de solution neutre sans saveur capable de nettoyer de façon stérile.

Revendications

1. Serviette imprégnée de solution liquide, constituée par un élément de base de dimension appropriée réalisée en tissu non tissé ou autre matière présentant la douceur voulue et apte à s'imbiber de liquide, **caractérisée** par le fait que le liquide utilisé pour imbiber la base est de l'eau stérilisée ou distillée et que la serviette traitée est enfermée dans une confection étanche, à jeter après usage, en mesure d'en préserver la stérilité et le degré d'humidification.

2. Serviette imprégnée de solution liquide, constituée par un élément de base de dimension appropriée réalisée en tissu non tissé ou autre matière présentant la douceur voulue et apte à s'imbiber de liquide, **caractérisée** par le fait que le liquide utilisé pour imbiber la base est une solution physiologique.

3. Serviette imprégnée de solution liquide, selon la revendication 1, **caractérisée** par le fait que le liquide

FIG.1

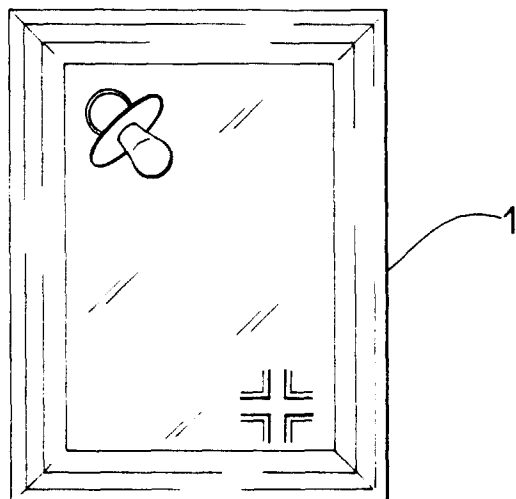


FIG.2

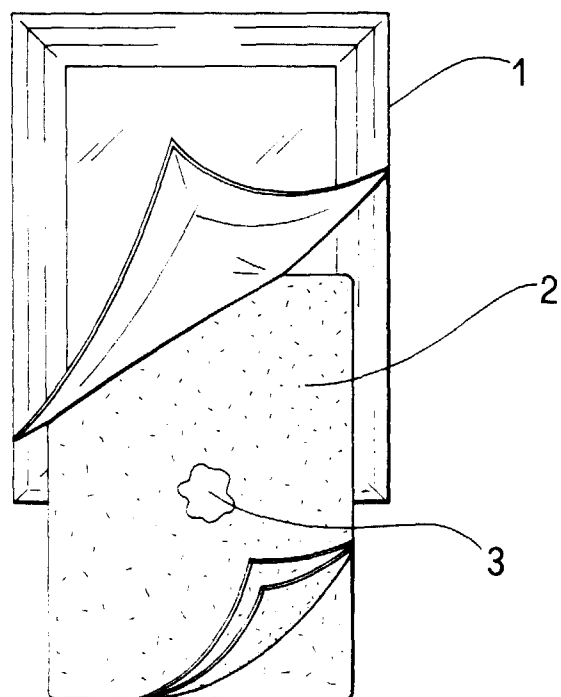


FIG.3

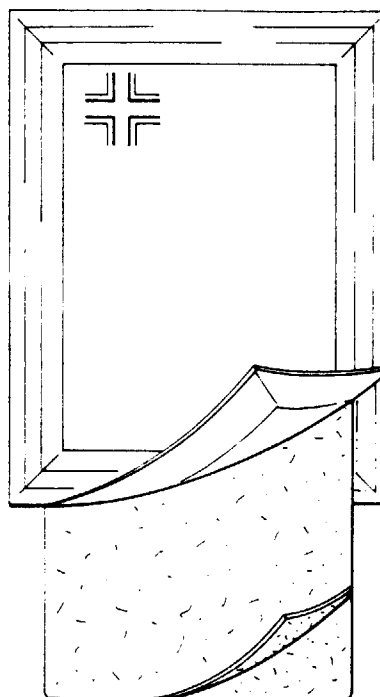
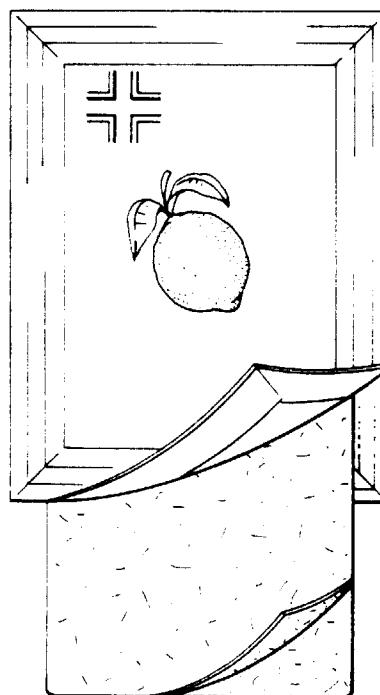


FIG.4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 83 0245

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 3 563 371 A (HEINTZ) 16 février 1971 (1971-02-16) * colonne 1, ligne 39 - colonne 2, ligne 43; figures 1-4 *	1-3	A45D37/00
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 098, no. 001, 30 janvier 1998 (1998-01-30) & JP 09 234170 A (NUMASAWA KOGYO:KK), 9 septembre 1997 (1997-09-09) * abrégé *	1,2	
A	US 4 220 244 A (ELMORE) 2 septembre 1980 (1980-09-02) * le document en entier *	1-4	
A	US 3 983 994 A (WYSLOTSKY) 5 octobre 1976 (1976-10-05) * colonne 2, ligne 29 - colonne 3, ligne 20; figures 1,3 *	1,2	
A	FR 2 724 836 A (BRAZES ROGER) 29 mars 1996 (1996-03-29) * page 3, ligne 16 - ligne 26; figures 1,2 *	1,2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	US 2 999 265 A (DUANE) 12 septembre 1961 (1961-09-12)		A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26 juillet 1999	Examineur Sigwalt, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 83 0245

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-07-1999

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3563371	A	16-02-1971	AUCUN	
JP 09234170	A	09-09-1997	AUCUN	
US 4220244	A	02-09-1980	AUCUN	
US 3983994	A	05-10-1976	AUCUN	
FR 2724836	A	29-03-1996	EP 0783263 A WO 9609789 A	16-07-1997 04-04-1996
US 2999265	A	12-09-1961	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82